

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2021

Le cinq novembre deux mil vingt et un à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 29 octobre 2021.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE, 1^{ère} Adjointe, Jean-Luc BERGER 3^{ème} adjoint, Delphine FORET, Régine VAILLANT, Christel BALDET, Claire GUERINEAU, Laurence GIRARD, Mickaël MONSIMIER, Jérôme COUDREUSE, Guy de DURFORT.

Étaient absents : Thomas CARREZ, Bruno LOUATRON, Liliane ELY et Pascal ROCTON.

Monsieur Thomas CARREZ a donné procuration à Madame Delphine FORET.

Monsieur Bruno LOUATRON a donné procuration à Madame Laurence BATAILLE.

Régine VAILLANT est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 8 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents après les précisions suivantes :

- ↳ Page 5 – Monsieur CHEVALIER rectifie la formulation de la réponse apportée par Madame BATAILLE « Le Conseil communautaire et la Commission environnement viennent de se prononcer en faveur de l'institution de cette taxe ».

Commission Communication : désignation d'un membre supplémentaire

Une commission « Communication », émanant de la commune a été formée lors de la constitution du dernier Conseil Municipal. Madame Laurence BATAILLE membre de cette commission a interpellé et invité nos élus à s'investir dans cette commission.

Madame VAILLANT s'est portée volontaire pour intégrer cette commission.

Le Conseil Municipal approuve la désignation de Mme Régine VAILLANT en qualité de membre au sein de la commission « Communication ».

Divisions parcellaires et cessions de terrains entre la SNCF et la Commune.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les services de la SNCF RESEAU ont posé des clôtures anti-gibier le long des voies ferrées sur le territoire de la Commune. Afin de réaliser ces clôtures, ils ont été dans l'obligation de pénétrer et d'occuper provisoirement des propriétés privées et en particulier des parcelles et voie communales. Ainsi pour des raisons de sécurité des clôtures ont été édifiées en dehors des propriétés appartenant à la SNCF. La SNCF souhaite acquérir les terrains occupés par ces clôtures. Elle nous propose également d'acquérir une parcelle.

Pour ce faire, l'agence QUARTA géomètre expert mandaté par la SNCF nous soumet plusieurs plans cadastraux ainsi des plans de projets de divisions et propositions de cessions entre la SNCF et la commune :

- Parcelle C DP1 contenance 07 a 06 ca ;
- Parcelle A DP1 contenance 96 ca;

Propriétaire Commune de Juigné-sur-Sarthe acquéreur Société nationale SNCF

- Parcelle B 381 a contenance 03 a 21 ca

Propriétaire Société nationale SNCF acquéreur Commune de Juigné-sur-Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces cessions de terrains et autorise Monsieur le Maire à signer les propositions du géomètre et à effectuer toutes les démarches administratives qui s'y rapportent.

Vœu pour un accès aux soins de qualité dans notre Département.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération afin de formuler un vœu pour la pérennité des urgences dans notre Département.

Les fermetures répétées des services d'urgence hospitalière durant l'été 2021 ont mis à mal l'égalité d'accès aux soins de la population Sarthoise. Les fermetures de nuit ou pour des journées entières sont de plus en plus nombreuses.

Déjà fortement impactés par les différentes réformes hospitalières, ces hôpitaux de proximité sont aujourd'hui menacés. Avec la pénurie de médecins et la fermeture de lits, une nouvelle étape est franchie avec ces fermetures régulières d'urgences.

Depuis des années il est constaté une pénurie des médecins généralistes de proximité, entraînant une désertification médicale dans certains territoires touchant de plein fouet l'hôpital public et son organisation qui est aujourd'hui dégradée et non adaptée.

La crise sanitaire a révélé tout l'enjeu d'avoir des hôpitaux publics avec des moyens humains et équipés en matériel. Cette crise sans précédent nous a permis de remettre en lumière des décennies de politiques qui ont choisies de casser le service hospitalier local au profit de logiques comptables.

L'hôpital tient debout grâce à l'engagement des personnels de santé, mais cela ne peut durer.

Aujourd'hui, c'est tout le système de santé qui est malmené. Parce qu'il est indispensable de bénéficier de services publics de qualité, qu'il est primordial d'avoir un système de santé de proximité et de ne pas oublier que la Santé, c'est la vie.

Les élus de Juigné-sur-Sarthe dans le cadre de la préparation du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2022 souhaitent interpeller :

- **Le Ministre de la Santé, Monsieur Olivier VERAN ;**
- **Tous les parlementaires**

Afin qu'une autre politique de santé soit mise en place avec les moyens financiers à la hauteur pour répondre aux besoins de la population.

L'étude du PLFSS 2022 qui va ouvrir doit être l'occasion de redéfinir les besoins, stopper les restrictions budgétaires et redonner à la Sécurité Sociale les moyens indispensables pour mener à bien ses missions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Adopte la proposition de Monsieur le Maire
 - Délibère en conséquence
- Fait et délibéré aux Jour, Mois, An susdits

Questions diverses :

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de déclarations d'intention d'aliéner de plusieurs biens pour lesquels le droit de préemption de la Commune n'a pas été exercés. Il s'agit des biens immobiliers suivant :

- Bien situé à « 8, rue du Pâtis », cadastré section A n°734, appartenant M. BIRRIEN Yann et Mme PAGEAU Stéphanie.
- Bien situé à « 12, route du Petit Paris », cadastré section C n°214, appartenant Mme BAUER Marie-Noëlle.
- Bien situé à « 2, rue de la Mine », cadastré section A n°378 et 380 appartenant M. LORAND Frédéric.

↳ Madame BATAILLE fait part du compte-rendu établi par Monsieur LOUATRON au sujet de la dernière opération argent de Poche qui a eu lieu en octobre 2021 et du dernier Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 19 octobre 2021 et de la cérémonie du 11 novembre 2021 :

**COMMUNICATIONS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021**

**-1- COMPTE-RENDU DE L'OPÉRATION ARGENT DE POCHE
D'OCTOBRE 2021**

Du lundi 25 octobre au jeudi 28, 6 jeunes Juignéens ont participé à l'opération argent de poches organisée par la commune.

Depuis plusieurs années, la commune propose en effet à de jeunes Juignéens de 14 à 17 ans de participer à une ou plusieurs opérations de ce type.

Il s'agissait de poursuivre ce qui a été initié l'an passé :

- Nous sommes conseillés par le C.P.I.E. (centre Permanent Pour l'Environnement) de la Flèche.
- Nous avons pour finalité de préserver la biodiversité dans le vallon de la Bouchardière.
- Les zones enherbées éloignées du chemin ne font l'objet que d'une fauche tardive en automne pour laisser le temps à la flore et à la faune d'avoir un cycle annuel complet ; de plus, pour éviter que les déchets de tonte dégradés en humus ne favorisent qu'un petit nombre d'espèces végétales (ortie, grande berce, bardane...), le C.P.I.E. recommande d'enlever les déchets de tonte, ainsi des plantes plus frugales continueront à pousser dans le vallon favorisant à leur tour une plus grande diversité de la faune.
- Depuis l'an passé, c'est à l'enlèvement de ces déchets de tonte qu'est consacrée l'opération argent de poche d'automne.
- AU bout de trois ans, le C.P.I.E. procédera à une évaluation de cet entretien différencié des abords des chemins de la Bouchardière.

L'opération s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le groupe comptait 5 garçons et une fille, mais nous avons dû refuser plusieurs demandes. Les jeunes qui n'ont pu être intégrés à cette opération seront prioritaires pour une prochaine s'ils s'inscrivent à nouveau.

La météo des jours précédents, particulièrement humide, n'a pas facilité le travail la végétation était particulièrement humide, lourde. Mais pendant ces quatre jours, le temps nous fut clément.

Le premier après-midi fut consacré à la présentation du projet et à l'enlèvement des déchets : plastiques, canettes... Cela notamment pour éviter la dispersion des plastiques dans le milieu naturel. Les autres après-midis furent consacrés à l'enlèvement des déchets de tonte. Cette opération fut également l'occasion de repeindre les structures en béton des bancs qui se trouvaient Place du Clos Chauvin.

Je remercie nos agents pour leur implication dans l'encadrement de ce groupe de jeunes.

-2- COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2021

Le 19 octobre s'est tenu le premier conseil d'école de l'année scolaire.

Étaient présents les trois enseignantes et quatre parents d'élèves membre de l'association de parents d'élèves. La commune étant représentée par B. LOUATRON.

La réactivation de l'association de parents d'élèves de l'école publique mérite d'ailleurs d'être saluée. La coopérative scolaire a donc pu être relancée avec 26 adhérents.

2.1) M^{me} DESMARES, directrice, présente d'abord les résultats des représentants des parents d'élèves :

- 81 électeurs inscrits sur la liste électorale.

- Taux de participation : année à 70,37% (contre 61,54% l'an dernier)
- 41 bulletins valides et 16 bulletins nuls.

Les parents élus constitués en liste indépendante sont :

- M^{me} Lucas,
 - M^{me} Lhermenier,
 - M. Fortin,
- Les parents suppléants :
- M^{me} Chapin,
 - M^{me} Pétillon,
 - M^{me} Simon.

2.2) M^{me} DESMARES, directrice, présente les effectifs en légère progression par rapport à l'an passé : 55 enfants scolarisés contre 52 pour l'année scolaire 2020-2021. Cette année l'un des enfants scolarisés faisant l'objet d'une reconnaissance par la M.D.P.H. est accompagnée par une A.E.S.H.

2.3) M^{me} DESMARES présente les projets pédagogiques :

- un cycle de 6 séances d'escrime proposé pour les trois classes du 8 novembre au 13 décembre ;
- une journée consacrée aux discriminations qui s'inscrit dans les engagements pris par l'équipe pédagogique lors de la rédaction du projet pédagogique de l'école ;
- un spectacle de Noël le mardi 14 décembre ;
- une animation sur le tri et le recyclage des déchets par Damien JUBAULT (de la Communauté de Communes) proposée aux trois classes sur les après-midis de janvier 2022 ;
- un cycle natation avec 6 séances entre le 24 février et le 26 mai.

2.4) Échange à partir des questions des parents, de l'équipe pédagogique et des propositions de la mairie.

Il y fut notamment question des A.P.C. (activités Pédagogiques Complémentaires) qui cette année ont lieu le matin. Il est demandé d'étendre à la garderie du matin la gratuité de la première demi-heure pour les enfants appartenant à des fratries dont une partie seulement serait concerné par les A.P.C. (la municipalité en a ensuite été informée et a répondu favorablement à cette demande).

Il a été également signalé que les consignes de l'académie, dans le cadre de la crise sanitaire demandant d'éviter le brassage entre les groupes d'élèves soient différentes de celles du temps périscolaire. La municipalité est en

réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour arriver à davantage d'homogénéité dans ce domaine.

S'agissant de la garderie du soir, certains parents souhaiteraient que leurs enfants puissent commencer leur travail à ce moment avec un aide aux devoirs. Là aussi, la réflexion est en cours : on pourrait faire appel à un ou plusieurs adultes bénévoles un ou deux soirs par semaine (les lundis et jeudi par exemple).

Des questions sont aussi posées sur l'avancement des travaux dans le bourg historique à la rentrée de novembre, sur le portail pour la cour de l'école et sur la sécurité sur la placette située devant l'entrée de l'école.

Bruno LOUATRON s'engage à apporter une réponse écrite à M^{me} la directrice aux différentes questions posées durant les vacances d'automne.

-3- COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

La cérémonie commémorant l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu devant le monument aux morts de la Place de l'église le 11 novembre à 11 heures. Elle sera suivie d'un verre de l'amitié sous le préau de l'école publique.

Bruno LOUATRON souhaiterait qu'un ou deux élus se joigne à lui pour y installer des tables et les préparer en vue de ce verre de l'amitié.

- ↳ Monsieur CHEVALIER évoque la possible mise en place d'une aide aux leçons au sein de l'école publique. Pour ce faire, il faudrait pouvoir faire appel à des bénévoles, de jeunes retraités par exemple. Il explique que ce dispositif existe dans d'autres écoles et que cela fonctionne très bien. Madame BALDET demande si les candidats seront soumis à une enquête avant la prise en charge des enfants comme dans les associations sportives. Monsieur CHEVALIER répond qu'effectivement cela sera demandé.
- ↳ Monsieur BERGER informe le Conseil Municipal de l'installation du nouveau portail à l'école publique pendant les vacances de la Toussaint. Il rappelle que cet ensemble portail et portillon est équipé d'un système intelligent d'ouverture à distance qui sera prochainement paramétré.
- ↳ Monsieur CHEVALIER rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement particulier de la maison d'assistante maternelle. Depuis plusieurs mois la M.A.M fonctionne sous l'autorisation de la P.M.I avec une seule assistante maternelle. Monsieur CHEVALIER explique avoir adressé un courrier au Président de l'association « Les Gribouilles » afin de dénoncer le bail du local occupé par la M.A.M. Le souhait de la municipalité est de voir cette maison d'assistante maternelle se redynamiser et fonctionner avec plusieurs assistantes maternelles pour le début d'année 2022. Monsieur le Maire s'étonne que la M.A.M de Juigné ne fonctionne pas. Il ajoute qu'il s'agit aussi d'un réservoir pour nos écoles.
- ↳ Monsieur de DURFORT s'interroge sur la rémunération d'une assistante maternelle. On lui répond que deux à trois contrats à temps plein permettent de dégager approximativement un SMIC.
- ↳ Monsieur BERGER fait un compte-rendu au sujet de la réunion d'information sur l'habitat insalubre à laquelle il a assisté :

« Madame DARDÉ animatrice de cette réunion a présenté un diaporama aux élus. Il s'agissait de comprendre dans un premier temps ce que l'on appelle l'insalubrité. Elle expliqua aussi la procédure de signalement ainsi que ses conséquences et le droit des occupants ». (Cf. : annexe).

↪ Monsieur BERGER fait un point sur le Programme Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de communes pour le service voirie pour l'année 2022. Il explique que deux interlocuteurs agissent pour l'entretien de la voirie communale : Monsieur SIGONEAU qui réalise des actions de maintenance courante et Monsieur WITZACK qui intervient sur la maintenance urgente.

Il rappelle que le programme annuel est constitué des gros travaux à réaliser dans l'année (curage de fossés, réfections de trottoirs, revêtements de chaussées). La commune de Juigné a demandé en priorité la reprise des revêtements de chaussées.

↪ Monsieur CHEVALIER donne une information aux élus au sujet des de la participation de Mme RICHE au rallye Aïcha des gazelles du Maroc. Elle nous confirme sa participation pour l'année 2022 étant donné qu'elle et sa coéquipière ont pu constituer les fonds nécessaires exigés pour valider leur participation.

↪ Madame BATAILLE informe les élus que le prochain Conseil Municipal aura lieu en séance privée le 7 décembre 2021 à 18h00. Une présentation sur les études menées au sujet du ruisseau de la Bouchardière sera réalisée par Madame Cécilia ANDRÉ du SBeMS.

↪ Madame BALDET demande s'il serait possible d'installer un piège à eau chemin de la Chapelle. Monsieur BERGER indique qu'un entretien de ce chemin sera réalisé et qu'une étude sera effectuée pour l'installation d'un piège à eau.

↪ Madame GUERINEAU s'interroge sur l'avancement des travaux des bâtiments publics et notamment à l'Eglise. Madame BATAILLE explique que des devis ont été réalisés, que les travaux de réfection du plafond dans la sacristie seront effectués en régie.

↪ Madame VAILLANT donne une information au sujet de l'exposition présentée par l'association ANS-TRACES-SITES. Cette exposition sera consacrée à l'histoire du bélier hydraulique et présentera les travaux de sa restauration. Elle accueillera le public le 27 et 28 novembre ainsi que le 4 et 5 décembre à la salle des fêtes de Juigné-sur Sarthe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50

La prochaine réunion est fixée le mardi 7 décembre à 20h00.

Daniel CHEVALIER

Laurence BATAILLE

Bruno LOUATRON

Absent

Jean-Luc BERGER

Christel BALDET

Thomas CARREZ

Absent

Liliane ELY

Jérôme COUDREUSE

Delphine FORET

Absente

Laurence GIRARD

Guy de DURFORT

Claire GUERINEAU

Mickaël MONSIMIER

Régine VAILLANT

Pascal ROCTON

Absent